CATALOGUE 2026

AMF53

ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

FORMATION INFORMATION DES ÉLUS

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

Organisme de formation agréé par décision ministérielle
du 3 décembre 2024 jusqu'au 3 décembre 2028 - SIRET 441 506 482 00039
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530100653

SOMMAIRE

Edito	P.3
L'offre de formation de l'AMF53	P.4

Offre de prestations personnalisées		P.6
Mai – décembre 2026		
Les fondamentaux du mandat		
La restauration scolaire	Jeudi 04 juin 2026	P.9
Les pouvoirs de police du maire	Vendredi 12 juin 2026	P.10
Trouver sa place d'élu(e) au sein de l'institution municipale	Mardi 15 septembre 2026	P.13
L'organisation des fêtes et manifestations	Jeudi 12 novembre 2026	P.16
Politiques publiques et actions locales		
Concevoir sa politique sportive	Mercredi 27 mai 2026 (matin)	P.7
Les différentes sources de financement pour les équipements sportifs	Mercredi 28 octobre 2026	P.15
Développement et aménagement du territoire		
La gestion des chemins ruraux	Mercredi 27 mai 2026 (après-midi)	P.8
La législation funéraire et la gestion des cimetières	Mardi 20 octobre 2026	P.14
La domanialité publique	Mardi 10 décembre 2026	P.18
Finances/Fiscalité/Budget/Comptabilité		
Les fondamentaux de la passation des marchés publics de travaux et fournitures courantes et services	Jeudi 09 juillet 2026	P.11
Les ressources fiscales et financières du bloc communal pour la nouvelle mandature	Jeudi 10 septembre 2026 (matin)	P.12
Préparer son budget, les clés de la réussite	Mercredi 02 décembre 2026 Mardi 15 décembre 2026	P.17

ÉDITO

© Alain ESCUDIER pour l'AMF

Joël BALANDRAUD
Vice-Président de l'Association des Maires
et Présidents d'intercommunalité de France (AMF)
Président de l'Association des Maires, Adjoints
et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53)

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Organisme de formation agréé par le ministère de l'Intérieur depuis 2018 (agrément renouvelé le 3 décembre 2024 pour une durée de 4 ans), l'Association des Maires, Adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (**AMF53**) offre l'opportunité aux élus locaux (Maires, Adjoints, Conseillers municipaux, Présidents d'EPCI, Conseillers communautaires) de consolider et d'actualiser leurs connaissances, d'acquérir et de développer leurs compétences, d'échanger et de partager leurs expériences.

L'AMF53 propose chaque année un catalogue diversifié de formations répondant à la complexité croissante de l'exercice d'un mandat local et à la nécessité pour les élus de bénéficier de compétences spécifiques. Il s'agit d'un enjeu technique, d'action locale mais aussi démocratique. La formation des élus est une des conditions de l'égalité d'accès de chaque citoyen à l'exercice d'un mandat local.

Pour 2024 et 2025, 23 sessions ont été proposées et 256 élus ont été formés.

Les formations proposées par l'AMF53, qui s'appuie sur un réseau national de formateurs indépendants, d'organismes publics et semi-publics, de cabinets spécialisés, tous choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques, sont éligibles au **droit individuel à la formation (DIFE)** des élus locaux (en plus du traditionnel droit à la formation financé directement par le budget de la collectivité - Article L.2123-12 du CGCT). Les formations sont volontairement proposées à des prix compétitifs couvrant les frais pédagogiques et de gestion. Pour rappel, l'AMF53, à la demande des élus, propose également une **offre de prestations personnalisées** adaptées dans leur organisation (présentiel/webinaire), leur durée et leur contenu permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des collectivités qui le souhaitent.

Il m'est agréable de vous communiquer ce **nouveau catalogue des formations** pour l'année **2026**. Je ne doute pas qu'elles répondront utilement aux nouveaux élus issus du scrutin municipal du 15 mars 2026. En complément, l''AMF53 a également programmé gratuitement l'organisation de plusieurs **réunions d'information en présentiel ou en visioconférence, ouvertes aux élus et aux agents** sur de très nombreux thèmes d'actualité dont la liste (non exhaustive) et le calendrier vous sont présentés dans ce document.

Soyez assurés, mes chers collègues, que les membres du Conseil d'administration de l'AMF53, l'équipe administrative et moi-même sommes à votre disposition.

L'OFFRE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE (AMF53)

Pour faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux bénéficient de la possibilité de suivre des formations délivrées par des organismes agréés par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et susceptibles de relever de deux grands dispositifs :

- **Les formations financées par le budget de la collectivité territoriale** ou de l'établissement public de coopération intercommunale de l'élu.
- **Les formations financées par le droit individuel à la formation des élus (DIFE),** alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités des élus locaux et relevant d'une démarche personnelle de l'élu.

L'Association des Maires, Adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53) dispose d'un agrément ministériel pour la formation des élus locaux depuis 2018 (Agrément renouvelé le 3 décembre 2024 pour une durée de 4 ans). **Elle accompagne les élus avec un catalogue de formations proposées sur des thématiques diversifiées, en cohérence avec les enjeux du territoire, et enrichies en cours d'année pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires.** Afin de mener à bien sa mission en matière de formation des élus locaux, l'AMF53 s'appuie sur un réseau de formateurs internes et externes, choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

RAPPELS CONCERNANT LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Les formations financées par le budget de la collectivité

L'article L.2123-12 CGCT prévoit que « les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine ainsi les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation aux élus financées par la commune est annexé au compte financier unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés des communes.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de vingt-quatre jours pour toute la durée de leur mandat, et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent (article L.2123-13 CGCT). Ce congé de formation peut être utilisé pour suivre une formation en lien avec le mandat dans le cadre du droit à la formation relevant du budget de la collectivité ou du droit individuel à la formation des élus (DIFE).

Le droit individuel à la formation des élus (DIFE)

Il est également possible pour les élus d'utiliser leur droit individuel à la formation pour financer les formations qu'ils souhaitent suivre. L'arrêté du 27 mars 2023 fixe la valeur du DIFE à 400 euros par an, avec un plafonnement de compteur de droits à 800 euros. Le coût horaire maximal des frais pédagogiques pris en charge au titre du DIFE est quant à lui fixé à 80 euros HT.

Le fonds du DIFE, géré par la Caisse des dépôts et consignations, prend en charge le coût de la formation (directement versé à l'organisme de formation) ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus dans des conditions similaires à celles des fonctionnaires (versés à l'élu sur demande).

Si l'élu n'a pas consommé de droit à l'issue de la première année, son compteur arrivera au plafond dès la 2ème alimentation. Il n'y a pas de cumul de mandat : un élu acquiert des droits une fois par an, qu'il soit élu sur un ou plusieurs mandats.

Depuis janvier 2022, les droits acquis par les élus peuvent être mobilisés depuis la plateforme moncompteformation.gouv.fr (Mon Compte Elu). À noter également que depuis octobre 2022, l'accès à la plateforme Mon Compte Elu a été sécurisé et nécessite la création de votre identité numérique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / CONDITIONS GÉNÉRALES

L'inscription est obligatoire par courriel auprès de l'Association des Maires, Adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne **(AMF53)** à l'adresse suivante : formation@amf53.asso.fr (fiche d'inscription en page 20).

L'AMF53 est agréée pour la formation des élus par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les frais engagés par l'élu qui participe à ses formations sont donc remboursés :

- Soit au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité (Article L.2123-14 du CGCT). Dans ce cas, l'inscription est effectuée au moyen de la fiche d'inscription proposée dans ce livret au moins 8 jours avant la session. Elle est adressée par courriel à : formation@amf53.asso.fr
- Soit au titre de droit individuel à la formation des élus (DIFE). L'inscription est alors effectuée via la plateforme **moncompteformation.gouv.fr**

ATTENTION : pour mobiliser le DIFE, il faut prévoir un délai d'inscription au minimum 11 jours ouvrés avant le jour de la formation. Cette inscription est soumise à une identification renforcée via « France Connect + ».

Une convocation est adressée par l'**AMF53**, par courriel, confirmant les modalités de déroulement de la session. Le nombre de places est limité. Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Au terme de la prestation, une attestation de stage sera délivrée pour chaque stagiaire ayant effectué l'intégralité de la formation.

Attention : L'AMF53 se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Toute annulation d'inscription totale ou partielle par le stagiaire doit être signalée à l'AMF53 par courriel. Lorsque cette annulation n'est pas dûment justifiée (refus du congé formation par l'employeur, maladie/hospitalisation, décès d'un proche, interruption des transports…) ou intervient moins de 48 heures avant la formation, l'AMF53 se réserve le droit de facturer 100 % de la prestation.

Dans ces mêmes conditions, et en cas de financement de la formation par le DIFE, toute absence du stagiaire, quel qu'en soit le motif, fera l'objet d'une facturation à la collectivité, la Caisse des Dépôts et Consignation ne prenant pas en charge les formations non effectuées.

La non-présentation du stagiaire à la date du début de la formation est considérée comme une annulation et donne également lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % du montant de la formation.

OFFRE DE PRESTATIONS PERSONNALISÉES

L'AMF53 propose également une offre de **prestations personnalisées dans vos locaux** ou en **webinaire** sur des **thématiques que vous choisissez. Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive de l'offre disponible.**

Efficacité personnelle

- Prise de parole en public
- Animer une réunion efficacement
- Animer une équipe / bases du management
- Gestion des conflits
- Annonce d'un décès
- Langage non verbal
- Bilan de mi-mandat
- Gestion en mode projet
- Manager dans le changement
- Gérer son temps et ses priorités
- Bien communiquer et s'affirmer dans les relations professionnelles

Information et communication

- Communication digitale
- Smart city - mairie connectée - digitalisation
- Construire une stratégie de communication

Urbanisme - Environnement - Mobilités

- Mandat du climat
- Financement de l'urbanisme
- Efficacité énergétique
- Eau - assainissement : gestion du service - financement
- Déchets : gestion du service - financement
- Revitalisation centre-bourg
- Outils de maîtrise foncière
- Voirie communale - Chemins ruraux
- Fresque du numérique

Commune - EPCI - Gouvernance

- Élections
- Législation funéraire
- Modes de gouvernances participatives
- Fonctionnement des assemblées
- Pouvoir de police
- État-civil
- Statut de l'élu
- Assurances de la commune
- Modes de gestion des services publics
- Responsabilité et déontologie des élus
- Débits de boissons
- Maire employeur

Finances locales - Commande publique

- M57
- Atelier élaboration du budget
- Prospectives financières
- Marchés formalisés
- Marchés de maîtrise d'œuvre
- Marchés à procédure adaptée
- Marchés de restauration collective
- Gestion de la dette
- Optimiser les ressources fiscales et financières

Action sociale - Culture - Vie associative

- Éducation artistique et culturelle
- CCAS – CIAS
- Les fondamentaux de la culture et projet culturel de territoire
- Relations communes/associations

Enfance et jeunesse

- Animation temps périscolaire
- Accueil de la petite enfance
- Gestion de la pause méridienne et de la restauration collective
- Laïcité

Politiques publiques et actions locales

Concevoir sa politique sportive

Date
Mercredi 27 mai 2026

Durée
3 heures
9h30 - 12h30

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Vincent SAULNIER
Secrétaire général
ANDES

Prix
95€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

OBJECTIFS

À l'issue des élections municipales de 2026, une nouvelle mandature s'ouvre et avec elle la nécessité pour les élus locaux de définir les orientations qui structureront leur action pour les années à venir. Pour l'élu(e) en charge des sports, le début de mandat constitue une étape stratégique pour dresser un état des lieux du territoire, identifier les enjeux prioritaires et poser les bases d'une politique sportive ambitieuse et cohérente.

Cette formation permettra de construire un projet sportif local structuré, fondé sur un diagnostic territorial et aligné avec les attentes des habitants, des associations et des acteurs du sport.

PROGRAMME

1. **Les enjeux de la définition de sa politique sportive**
2. **Les acteurs du territoire à associer**
3. **La réalisation d'un état des lieux sportif de son territoire : les éléments-clé du diagnostic, le label Ville Active et Sportive…**
4. **La construction d'un projet sportif local : outils de planification, plan d'action, appui méthodologique**

POINTS FORTS

- ✓ Mise en situation, travail de groupes, co-construction des contenus par les apports des participants
- ✓ Apports théoriques : les indicateurs de réussite, les outils d'évaluation
- ✓ Méthodologie pour établir un bilan objectif des actions menées, un diagnostic territorial et son projet sportif local
- ✓ Partage d'expériences et témoignages d'élus locaux
- ✓ Travaux internes de l'ANDES

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

ANDES
Le Réseau Sport des Collectivités Locales

Développement et aménagement du territoire

La gestion des chemins ruraux

Date
Mercredi 27 mai 2026

Durée
3 heures
14h00 - 17h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Christophe FORCINAL
Avocat

Prix
95€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

OBJECTIFS

Cette formation permettra d'identifier les procédures juridiques relatives à la gestion des chemins ruraux.

PROGRAMME

1. **Définition et statut des chemins ruraux**
2. **L'ouverture d'un chemin rural**
3. **La modification du tracé**
4. **La vente du chemin rural**
5. **L'entretien du chemin rural**
6. **Les restrictions de circulation**
7. **Les compétences restrictives du Conseil municipal et du Maire**
8. **La situation de l'usager du chemin rural**
9. **La situation du riverain du chemin rural**
10. **L'appropriation d'un chemin rural par un particulier**
11. **Le bornage d'un chemin rural**
12. **La répression des atteintes portées aux chemins ruraux**

POINTS FORTS

- ✓ Fournir aux participants une « boîte à outils » leur permettant de gérer leurs chemins ruraux
- ✓ Partage d'expériences et témoignages d'élus locaux

La formation sera suivie d'une réunion d'information organisée en lien avec les commissaires enquêteurs, de 17h00 à 18h00 dans les locaux de la Maison des collectivités. L'objectif de cette réunion d'informations est de sensibiliser les élus et les Secrétaires généraux de mairie sur la réalisation des enquêtes publiques, notamment lors de la vente d'un chemin rural.

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

Les fondamentaux du mandat

La restauration scolaire

Date
Jeudi 04 juin 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Chambre d'agriculture de la Mayenne
Rue Albert Einstein
CHANGÉ

Intervenant
Hugues FOURAGE
Consultant-Formateur

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

OBJECTIFS

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pour les collectivités, mais également d'inflation législative, cette formation permettra de mieux appréhender les modes de fonctionnement du restaurant scolaire et les différentes obligations juridiques qui en découlent.

PROGRAMME

1. **La restauration scolaire dans son contexte historique**
2. **L'équilibre alimentaire**
3. **Le mode de gestion**
4. **La sécurité alimentaire**
5. **L'adaptation des locaux**
6. **La nutrition et la santé**
7. **L'animation de la pause méridienne**
8. **Les Projets d'Accueil Individualisés (PAI)**
9. **La commission des menus**
10. **Le règlement intérieur**
11. **Des questions budgétaires**
12. **La restauration scolaire et l'intercommunalité**

POINTS FORTS

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la Semaine de l'alimentation, organisée par Réseau Local 53. Réseau Local a été créé en 2016 par le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et l'Association des Maires, Adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53) pour valoriser la consommation de produits agricoles de proximité et de qualité au sein des établissements de restauration collective.

En complément du formateur, interviendront également la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les acteurs de Réseau Local pour présenter l'outil « ma cantine » et faire un rappel du cadre législatif de la loi EGALIM. Seront également abordés les dispositifs « ma cantine à 1€ » ainsi que le programme « Lait et fruits à l'école »

Les fondamentaux du mandat

Les pouvoirs de police du maire

Date
Vendredi 12 juin 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Christophe FORCINAL
Avocat

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

OBJECTIFS

Dans un contexte national marqué par la hausse des incivilités (dépôts sauvages, déjections animalières, bruits et troubles du voisinage…) et à la suite du drame récent de de Crans Montana, cette formation permettra de mieux appréhender les pouvoirs de police du Maire.

PROGRAMME

1. **Généralités**
   - Police administrative et police judiciaire
   - Objets de la police municipale
   - Les pouvoirs de police : une compétence propre du Maire
   - Le transfert de pouvoirs de police du Maire
   - La combinaison de la police municipale et les autres polices générales
   - La concurrence entre police municipale et polices spéciales
   - Les limites du pouvoir de police
   - L'obligation d'exercer le pouvoir de police
   - L'entrée et la sortie de vigueur des mesures de police
   - Les sanctions des infractions aux arrêtés de police municipaux

2. **Les domaines d'application de pouvoirs de police du Maire**
   - La voie publique
   - Les bruits et troubles du voisinage
   - Les Etablissements Recevant du Public (ERP)
   - Les immeubles menaçant ruine
   - Les parcelles en l'état d'abandon
   - La police rurale
   - Les ventes sur le domaine public
   - Les animaux
   - Les manifestations
   - La sécurité
   - L'affichage et la publicité

3. **Panorama de la jurisprudence**

POINTS FORTS

- ✓ Partage et échanges collaboratifs entre participants
- ✓ Présentation de cas concrets pour illustrer les différentes thématiques abordées

Finances
Fiscalité
Budget
Comptabilité

Les fondamentaux de la passation des marchés publics de travaux et fournitures courantes et services

Date
Jeudi 09 juillet 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Cabinet FIDAL AVOCATS
21 Rue Ferdinand Buisson
Bâtiment L
CHANGÉ

Intervenant
Guillaume COLLART
Avocat

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play
Download on the App Store

OBJECTIFS

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux par des acheteurs publics pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, fournitures et services. Cette thématique regroupe beaucoup d'interrogations : seuils de publicité, technique des trois devis, mise en concurrence, allotissement… Cette formation permettra d'identifier concrètement ce qu'est un marché public tout en présentant les règles applicables de passation en fonction des besoins de la collectivité.

PROGRAMME

1. **La notion de marché public et d'accords-cadres**
2. **La préparation de sa passation de marchés publics**
   - Les seuils de passation
   - Les règles de publicité
   - Les procédures de passation d'un marché public
   - Le respect des règles de mise en concurrence
   - La sélection des candidatures et des offres
3. **La contestation du rejet de l'offre**
   - L'analyse du rejet de la candidature, du rejet de l'offre
   - Les notions de procédure abandonnée et procédure infructueuse
   - Les informations légales liées au rejet de l'offre

POINTS FORTS

- ✓ Partage et échanges collaboratifs entre participants
- ✓ Présentation de cas concrets pour illustrer les différentes thématiques abordées

Finances
Fiscalité
Budget
Comptabilité

Les ressources fiscales et financières du bloc communal pour la nouvelle mandature : Quels leviers ? Comment les optimiser ?

Date
Jeudi 10 septembre 2026

Durée
3 heures
9h00 - 12h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Sarah MOUREAUD
Directrice de projet
CAPHORNIER

Prix
95€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

OBJECTIFS

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pour les collectivités, cette formation permettra de mieux comprendre les ressources fiscales et financières auxquelles les collectivités pourront recourir lors du nouveau mandat.

PROGRAMME

1. **Le conteste macro-économique et ses risques**
2. **Les clés d'une évaluation prospective fiable**
3. **Les financements extérieurs pour soutenir les projets**
4. **La gestion financière du bloc communal dans une approche globale sur la base d'une refonte des flux financiers**
5. **Le développement des outils permettant une approche par la performance**
6. **Le renforcement de la transparence et de la lisibilité financière et fiscale auprès des élus et des contribuables**

POINTS FORTS

- ✓ Partage et échanges collaboratifs entre participants
- ✓ Présentation de cas concrets pour illustrer les différentes thématiques abordées

CAPHORNIER est une société de conseil financier, technico-économique et stratégique qui intervient au profit des collectivités locales et des structures publiques, sur les problématiques de finances publiques, de fiscalité locale, d'aménagement et d'usages numériques et de la gestion de services publics.

La formation est calibrée directement avec la collectivité en fonction de l'auditoire cible et des attentes de la formation. Pour cela, un échange préalable est établi directement entre le consultant en charge de la formation et les participants.

Les fondamentaux du mandat

Trouver sa place d'élu(e) au sein de l'institution municipale

Date
Mardi 15 septembre 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Bénédicte BARADEL
Consultant-Formateur
Cabinet Changé'R Conseil

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

OBJECTIFS

Une collectivité territoriale est un monde complexe avec une gouvernance spécifique, pas toujours facile à saisir pour de nouveau élus venant d'univers différents. Par ailleurs, une équipe n'est pas juste une addition d'individus, c'est un organisme vivant qui se construit et évolue avec le temps. L'enjeu, notamment en début de mandat : comprendre le fonctionnement, trouver sa place, l'équilibre dans ses engagements, et identifier ses leviers d'action pour apporter sa contribution au projet de mandat.

PROGRAMME

1. **Le rôle et la place des différents acteurs**
   - Vocations respectives des élu(e)s, des services -positionnement par rapport aux partenaires et à la population : vision (projet politique) – mise en œuvre (projet de service) – focus sur le volet communication
   - Des légitimités différentes et complémentaires : élection – compétences juridiques, financières et techniques
   - Des rapports au temps différents à articuler
2. **L'identification des risques possibles de dysfonctionnement**
3. **L'établissement de la feuille de route de l'équipe :** amorce d'un code de bonne conduite élus-services en fonction des rôles et des besoins respectifs
4. **L'identification des voies d'amélioration pour contribuer au bon fonctionnement de la municipalité**

POINTS FORTS

- ✓ Apports méthodologiques et pratiques
- ✓ Partage d'expériences
- ✓ Exercices collectifs d'élaboration des règles de fonctionnement

Développement et aménagement du territoire

La législation funéraire et la gestion des cimetières

Date
Mardi 20 octobre 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Carla GONCALO
Groupe ELABOR

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

OBJECTIFS

Cette formation permettra de connaître et d'appliquer la législation funéraire.

PROGRAMME

1. **La gestion et l'aménagement du cimetière**
   - Le terrain commun : un régime obligatoire
     - Qui a droit à sépulture dans le cimetière communal ?
     - Les inhumations en terrain commun (régime obligatoire)
   - Les concessions : un régime facultatif
     - Un contrat entre la commune et un particulier : durée/tarification
     - Aménagement et entretien d'une concession/liberté des funérailles (clôtures, plantations…)
   - Les outils fiables pour maîtriser le site
     - Des plans et registres fiables et à jour
     - Délivrer efficacement des autorisations et contrôler les opérations funéraires
2. **La réhabilitation**
   - Procédures de reprise
     - Les procédures de reprise (sépulture en terrain commun, concessions échues et/ou à l'état visuel d'abandon dites « concessions abandonnées »)
     - Les travaux de reprise matérielle de sépulture, traitement des déchets et préservation du patrimoine
   - Aménagement et conception de l'espace
     - Equipements obligatoires ou recommandés : ossuaire, caveau d'attente, espace cinéraire…
     - Equipements pouvant être conseillés : caveaux préimplantés, borne multimédia…

POINTS FORTS

- ✓ Fournir aux participants une « boîte à outils » leur permettant de gérer leur cimetière
- ✓ Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux

Politiques publiques et actions locales

Les différentes sources de financement pour les équipements sportifs

Date
Mercredi 28 octobre 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Vincent SAULNIER
Secrétaire général
ANDES

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

OBJECTIFS

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pour les collectivités, le financement des équipements sportifs constitue un enjeu stratégique pour les élus locaux. Entre rénovation du patrimoine existant, construction de nouveaux équipements et transition écologique, les projets nécessitent aujourd'hui une ingénierie financière solide et une bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement. Cette formation offrira des clés pour optimiser le financement des projets, de la conception à la réalisation, afin de développer des équipements sportifs adaptés aux besoins des territoires et de leurs habitants.

PROGRAMME

1. **Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France**
2. **Le rôle des collectivités territoriales**
3. **Schéma directeur et PPI : démarche à plus long terme intégré au projet sportif local**
4. **Les dispositifs proposés par l'Agence nationale du Sport**
5. **Les différentes sources de financements publics en France (Etat, Région, Département, EPCI, Fonds européens)**
6. **Les autres sources de financement : le privé, le mécénat/ crowdfunding, les fédérations…**
7. **Les critères d'éligibilité et les démarches administratives**

POINTS FORTS

- ✓ Présentation des différents programmes de financements
- ✓ Supports de présentation des intervenants
- ✓ Retour d'expériences d'élus en charge des sports
- ✓ Partage et échanges collaboratifs entre participants

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

ANDES
Le Réseau Sport des Collectivités Locales

Les fondamentaux du mandat

L'organisation de fêtes et manifestations sur la commune

Date
Jeudi 12 novembre 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Cabinet FIDAL AVOCATS
21 Rue Ferdinand Buisson
Bâtiment L
CHANGÉ

Intervenant
Florence LAGNEAU-BILLET
Formatrice

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

OBJECTIFS

Cette formation permettra de mieux appréhender les liens entre la collectivité et les associations tout en clarifiant les rôles de chacun pour chaque évènement.

PROGRAMME

1. **Les relations communes/associations**
   - Les rappels des bonnes pratiques dans l'attribution des subventions
   - L'élu membre d'une association
   - Le comité des fêtes
   - Les conditions de mise à disposition de la salle communale

2. **Quelles manifestations et quelles obligations pour les acteurs ?**
   - Qui sont les acteurs de l'évènement ?
   - Les manifestations non sportives sur voies publiques
   - Les manifestations sportives non motorisées et sans classement
   - Les manifestations sportives non motorisées et chronométrées
   - Les manifestations sportives motorisées non chronométrées et sur voies publiques fermées
   - Les spectacles vivants
   - Les spectacles pyrotechniques
   - Les ventes au déballage
   - Les loteries et lotos
3. **L'aspect sécuritaire de l'organisation**
   - La manifestation sur la voie publique
   - La manifestation dans un lieu fermé (ERP)
   - La manifestation sous un chapiteau
4. **La mise en place de la buvette**
5. **Les détails de l'accord AMF/SACEM**

POINTS FORTS

- ✓ Apports méthodologiques et pratiques
- ✓ Partage d'expériences
- ✓ Exercices collectifs d'élaboration des règles de fonctionnement

En complément du formateur, interviendra également l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (UMIH) afin de sensibiliser les élus sur la mise en place des buvettes.

Finances
Fiscalité
Budget
Comptabilité

Préparer son budget, les clés de la réussite

Date
Mercredi 02 décembre 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Hugues FOURAGE
Consultant-Formateur

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

OBJECTIFS

Cette formation permettra aux élus de comprendre comment se construit le budget communal en respectant les règles d'équilibre et de sincérité.

PROGRAMME

1. **Le rappel des règles budgétaires**
2. **Les éléments nécessaires à la construction du budget à travers les informations indispensables**
3. **Les questions à se poser pour l'élaboration du budget**
4. **Le travail sur les chiffres de sa commune à l'aide d'un tableur fourni**

POINTS FORTS

- ✓ Partage et échanges collaboratifs entre participants
- ✓ Présentation de cas concrets pour illustrer les différentes thématiques abordées

Les stagiaires repartent avec un tableaur, ce qui permet ensuite d'élaborer plusieurs simulations.

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

Développement et aménagement du territoire

La domanialité publique

Date
Jeudi 10 décembre 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Cabinet FIDAL AVOCATS
21 Rue Ferdinand Buisson
Bâtiment L
CHANGÉ

Intervenant
Guillaume COLLART
Avocat

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

OBJECTIFS

Cette formation permettra d'identifier les procédures juridiques relatives à la gestion de la domanialité publique.

PROGRAMME

1. **Le régime général de la domanialité publique**
   - Qu'est-ce que le domaine public et le domaine privé des communes ?
   - Les caractéristiques de la domanialité publique : enjeux de protection
2. **L'entrée des biens de la commune dans son domaine public**
   - Par la volonté du législateur
   - Par la volonté du Conseil municipal
3. **La sortie des biens du domaine public**
   - Une procédure rigoureuse et piégeuse
   - Les risques attachés au non-respect de cette procédure
4. **Les autorisations d'occupation et la valorisation du domaine public**
   - Comment accroître les revenus financiers issus d'une bonne valorisation des biens du domaine public ?
   - La mise en œuvre d'une sélection préalable pour les occupations économiques
   - La fin des autorisations d'occupation : source de contentieux si la sortie n'est pas appréhendée correctement
   - Les contraventions de voirie et les contraventions de grande voirie
5. **Les principaux risques attachés à un mauvaise connaissance de la réglementation du domaine public**
   - Domaine public et baux commerciaux
   - Domaine public et autorisation d'urbanisme

POINTS FORTS

- ✓ Mise en œuvre pratique aisée et facilitée
- ✓ Nombres exemples adaptés aux collectivités locales
- ✓ Nombreuses interactions et cas pratiques

Finances
Fiscalité
Budget
Comptabilité

Préparer son budget, les clés de la réussite

Date
Mardi 15 décembre 2026

Durée
6 heures
9h00 - 17h00

Lieu
Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant
Hugues FOURAGE
Consultant-Formateur

Prix
190€

Public
Elus

Niveau
Tous

Modalités de suivi
Présentiel

OBJECTIFS

Cette formation permettra aux élus de comprendre comment se construit le budget communal en respectant les règles d'équilibre et de sincérité.

PROGRAMME

1. **Le rappel des règles budgétaires**
2. **Les éléments nécessaires à la construction du budget à travers les informations indispensables**
3. **Les questions à se poser pour l'élaboration du budget**
4. **Le travail sur les chiffres de sa commune à l'aide d'un tableur fourni**

POINTS FORTS

- ✓ Partage et échanges collaboratifs entre participants
- ✓ Présentation de cas concrets pour illustrer les différentes thématiques abordées

Les stagiaires repartent avec un tableau, ce qui permet ensuite d'élaborer plusieurs simulations.

Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr
Google play App Store

Fiche d'inscription

Faisant office de devis

Collectivité : _____

Intitulé de la formation : _____

Date et Lieu de la formation : _____

Nom et prénom du stagiaire : _____

Fonction : _____

Prise en charge des frais de formation : Collectivité □ DIFE □ Elu □

Adresse de facturation : _____

SIRET de la collectivité : _____

Coordonnées CHORUS PRO : _____

Pour les formations en journée entière, souhaitez-vous une réservation du déjeuner avec le groupe (non compris dans le tarif de la formation) ? Oui □ Non □

Inscription obligatoire à retourner par courriel :

formation@amf53.asso.fr

Date, signature et cachet de la collectivité

Joël BALANDRAUD

Président

Les informations recueillies via ce formulaire d'inscription sont destinées à un usage strictement interne de l'AMF53. Vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par simple demande écrite en vous adressant à contact@amf53.asso.fr

AMF53
ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

WEBINAIRES RÉUNIONS D'INFORMATION

Les webinaires et les réunions d'information sont gratuits et sont ouverts aussi bien aux élus qu'aux personnels administratifs (Secrétaires généraux de mairie, directeurs...). Ils doivent faire l'objet d'une inscription préalable. L'AMF53 communique sur ces webinaires/réunions d'information généralement 2 mois avant par l'envoi d'un message sur les boîtes mails génériques des communes.

Pour vous inscrire dès maintenant, vous pouvez adresser un courriel à **marie.lemonnier@amf53.asso.fr**

Intitulés	Dates	Horaires	Lieux	Contenu	Intervenants
Les actes à prendre à l'issue de la séance d'installation du conseil municipal	31/03/2026	14h00-17h00	Distanciel	Délégations Indemnités Règlement Intérieur Désignations Récolement	Marie LEMONNIER Juriste AMF53
Les frais de fonctionnement des écoles pour l'établissement du coût moyen départemental de fonctionnement par élève dans les écoles publiques de la Mayenne pour les années scolaires 2026/2027 et 2027/2028	03/04/2026	14h00-15h30	Distanciel	Présentation des règles de financement des écoles privées/publiques ainsi que de l'établissement du coût moyen départemental de fonctionnement par élève	AMF53 Préfecture de la Mayenne Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
Les effets de la répétition des épisodes de forte chaleur sur le fonctionnement du service public d'éducation : réglementation et solutions	05/2026	À définir	Distanciel	Identification et partage des enjeux Clarification des champs d'intervention (État/ collectivités) au regard de la réglementation Identifier les solutions juridiques	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
Présentation de l'enquête publique pour l'aliénation d'une voie communale/ d'un chemin rural	27/05/2026	17h00-18h00	Présentiel (Maison des collectivités)	Quand faut-il réaliser une enquête publique ? Déroulé de l'enquête publique	Daniel BUISSON Commissaire Enquêteur
Mayenne Food Dating	03/06/2026	9h00-17h00	Présentiel (Espace Mayenne)	Dans le cadre de la Semaine de l'alimentation, organisée par Réseau Local 53 est organisé une journée avec des producteurs locaux	-
Réunion de lancement du projet amiante	11/06/2026	9h00-12h00	Présentiel (Atelier des arts vivants à Changé)	Rappel du cadre réglementaire Recensement des besoins Planification des interventions	CDG53
Club des collectivités Les dépôts sauvages	09/07/2026	18h30-20h00	Présentiel et distanciel (Locaux de Fidal Avocats - Changé)	Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ? Quelles sont les procédures pour le sanctionner ?	Cabinet FIDAL AVOCATS
La sécurisation des actes juridiques	07/09/2026	18h00-20h00	Présentiel (Maison des collectivités)	Apprendre à sécuriser les actes	Sandrine GAUDRE-CŒUR-UNI Avocate
Club des collectivités Thème à définir	17/09/2026	18h30-20h00	Présentiel et distanciel (Locaux de Fidal Avocats - Changé)	À définir	Cabinet FIDAL AVOCATS

Intitulés	Dates	Horaires	Lieux	Contenu	Intervenants
Les immeubles menaçant ruine et la procédure de mise en sécurité	05/10/2026	18h00-20h00	Présentiel (Maison des collectivités)	Identification des immeubles menaçant ruine Présentation de la procédure de mise en sécurité	Sandrine GAUDRE-CŒUR-UNI Avocate
La prévention des expulsions dans le parc communal	03/11/2026	14h00-16h00	Présentiel (Maison départementale de l'habitat)	Précautions face à l'impayé Gestion de l'impayé de loyer Procédure d'expulsion	Conseil départemental de la Mayenne Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
Les points de vigilances sur la gestion de mes logements communaux	04/11/2026	10h00-12h00	Présentiel (Maison départementale de l'habitat)	Obligations des parties Logement conventionné social Responsabilités des bailleurs Différents modes de gestion	Conseil départemental de la Mayenne Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
La réglementation des débits de boissons	05/11/2026	14h00-17h30	Distanciel	Le permis d'exploitation Les différentes licences et leurs champs d'application La délivrance des débits de boissons	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Mayenne (UMIH)
Les points de vigilances sur la gestion de mes logements communaux	06/11/2026	10h00-12h00	Présentiel (Maison départementale de l'habitat)	Précautions face à l'impayé Gestion de l'impayé de loyer Procédure d'expulsion	Conseil départemental de la Mayenne Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
La prévention des expulsions dans le parc communal	10/11/2026	10h00-12h00	Présentiel (Maison départementale de l'habitat)	Précautions face à l'impayé Gestion de l'impayé de loyer Procédure d'expulsion	Conseil départemental de la Mayenne Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
Colloque « Santé et prévention au travail »	04/12/2026	9h00-12h00	Présentiel (à définir)	À définir	CDG53
Club des collectivités Thème à définir	10/12/2026	18h30-20h00	Présentiel et distanciel (Locaux de Fidal Avocats - Changé)	À définir	Cabinet FIDAL AVOCATS
Projet de loi de finances 2027	12/2026	À définir	À définir	Présentation du contenu du projet de lois de finances 2027	Cabinet CAP HORNIER
Déontologie des élus locaux	À définir	À définir	À définir	Qu'est-ce que la déontologie ? Quelles obligations en découlent ?	Ordre des Avocats Barreau de Laval

AMF53
ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

Maison des collectivités
21, rue Ferdinand Buisson
Bâtiment F - 53810 CHANGÉ
Tél : 02 43 59 09 00
contact@amf53.asso.fr
www.amf53.asso.fr

Université des Maires

& Présidents d'intercommunalité de la Mayenne

LE 30 JUIN 2026
LAVAL - ESPACE MAYENNE

FORUM

DES ÉLUS LOCAUX & DES ACTEURS PUBLICS

SALON DES COLLECTIVITÉS

LE 10 OCTOBRE 2026
LAVAL - ESPACE MAYENNE

AMF53 - 03/26.